

CALENDRIER DE CHASSE (susceptible de modifications)

Voir site ONF : www.onf.fr

FORêt DOMANIALE DE SILLE

1:45 000



Saison 2021 - 2021

Périmètre de la forêt

Zone de non-tir

Lot 1 et 5 Lot 3 et 7

Lot 2 et 6 Lot 4

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

Légende :
 Zone de non tir

Lot N°1
Les jeudis et lundis
1, 8, 15, 22 et 29 octobre 2020
5, 12, 19 et 26 novembre 2020
3, 10, 17, 21 et 28 décembre 2020
7, 14, 21 et 28 janvier 2021
1, 4, 8, 11, 15, 18, 22 et 25 février 2021

Lot N°2
les lundis
28 septembre 2020
5, 12, 19 et 26 octobre 2020
2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2020
7, 14, 21 et 28 décembre 2020
4, 11, 18 et 25 janvier 2021
1er, 8, 15 et 22 février 2021

Chasse à la bécasse sur l'ensemble du massif
Tous les vendredis
Du 8 novembre 2021 au 14 février 2021

Lot N°3
Les jeudis et lundis
1, 8, 15, 22 et 29 octobre 2020
5, 12, 19 et 26 novembre 2020
3, 10, 17, 21 et 28 décembre 2020
7, 14, 21 et 28 janvier 2021
1, 4, 8, 11, 15, 18, 22 et 25 février 2021

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS
Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Sarthe est réglementé par arrêté préfectoral du 28 août 1997.
Pour la partie Mayenne, le ramassage est réglementé par arrêté préfectoral du 22 novembre 1991 et modifié par arrêté n° 2017045-0001c du 17 février 2017



- autorisé tous les jours sauf les jeudis
- autorisé de 9h00 à la tombée de la nuit
- limité à 5 kg par personne et par jour, à 10 kg par groupe de 3 personnes et plus
- interdit dans les zones en régénération signalées
- commercialisation interdite
- déconseillé les jours de chasse à tir